



Préambule

Les signataires de cette charte conviennent que:

La financiarisation de l'économie et les crises financières qui en ont découlé nous contraignent à penser autrement la finance. Le secteur financier, qui était autrefois fortement réglementé et cloisonné par les divers États, a pu se rendre autonome par rapport à l'économie réelle grâce à la déréglementation et au support des nouvelles technologies de la communication. Le monde de la finance est devenu un monde qui permet l'enrichissement d'individus sans qu'il y ait nécessairement création de richesse.

La financiarisation veut dire encore beaucoup plus que la seule spéculation financière; elle signifie que les financiers président aux décisions des directions d'entreprise et donc de l'ensemble de l'économie. La financiarisation s'est ainsi imposée comme mécanisme de régulation de l'économie entière. En décrochant des territoires et des secteurs économiques, elle a créé des vides de financement, des besoins non-comblés de capitaux. Comment penser autrement la finance, sinon en se tournant vers les expérimentations dans le domaine de la finance responsable, telles que le capital de développement, le capital consacré à l'économie sociale et au développement économique communautaire ou la microfinance. A l'abri des abus financiers qui caractérisent la crise, elles représentent aujourd'hui un nouveau modèle éthique; une finance qui dessert des objectifs sociétaux tout en générant des rendements respectables et compétitifs aux investisseurs.

La démocratisation économique ne peut pas se faire sans une redéfinition du rôle du capital dans le développement économique. Malgré une préoccupation grandissante de la population québécoise envers des enjeux sociaux et environnementaux du développement, il y a encore un écart trop important entre ces préoccupations et les comportements des investisseurs, autant individuels qu'institutionnels. La conjoncture est propice pour une transformation des pratiques afin de réduire ces écarts.

La création de ce réseau augmente la capacité des membres de se distinguer des acteurs traditionnels du marché financier. L'architecture financière représentée par ce réseau a un rôle important à jouer dans la reconstitution et dans la reconstruction du secteur financier au Québec. Ce réseau n'est pas une réponse à la crise; il est le résultat de plusieurs années d'innovation et de collaboration. La formalisation de cette collaboration donne lieu à des possibilités larges de répondre aux besoins; elle oblige de penser autrement la finance.





En conséquence, les signataires de cette charte adhèrent aux principes suivants :

CAP Finance, le Réseau de la finance solidaire et responsable a pour :

MISSION

- Promouvoir et développer la finance solidaire et le capital de développement
- Développer l'expertise des professionnels du Réseau
- Faire la promotion de l'investissement responsable dans le grand public et auprès des différentes parties prenantes

VISION

- Le Réseau entend devenir la référence au Québec dans le financement d'entreprises d'économie sociale ou d'entreprises engagées dans une démarche de développement durable.
- Il entend également favoriser la responsabilité sociale des intervenants financiers, pour soutenir une économie plus respectueuse des personnes et des ressources de la planète.
- Il vise à faire reconnaître la finance socialement responsable comme un milieu d'expertise, de transparence et de responsabilité.

VALEURS

Les valeurs portées par le Réseau sont la diversité, l'équité, le respect, la démocratie et la transparence :

- La diversité : le développement économique relève à la fois de l'économie privée, de l'économie publique et de l'économie sociale. Cet ensemble compose l'économie plurielle.
- L'équité : le capital financier est un facteur de développement social et environnemental et non une fin en soi, il doit bénéficier aux collectivités pour le plus grand bien de tous et toutes
- Le respect : le développement économique doit être respectueux du besoin des personnes et des communautés, il doit favoriser une répartition plus égalitaire de la richesse créée
- La démocratie : la participation et la concertation des acteurs économiques et sociaux doivent être favorisées dans les lieux où se débattent les grands enjeux économiques
- La transparence : la reddition de compte, en conformité avec les pratiques de développement durable, doit intégrer les dimensions sociale et environnementale en plus des dimensions économiques et financières habituelles.